PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

(PACS)

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- □ Extrait de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois pour chacun des futurs partenaires ;
- □ Copie recto-verso de la pièce d'identité pour chacun des futurs partenaires ;
- □ Justificatif de domicile (facture d'électricité ou de téléphone) ;
- □ Questionnaire d'état-civil dûment complété ;
- □ Si l'un des futurs partenaires est divorcé : la copie du jugement de divorce ;
- □ Choix du régime choisi : séparatiste ou indivisaire (sur papier libre).

Si l'un des futurs partenaires est de nationalité étrangère (fournir l'original des documents suivants) :

- □ Copie intégrale de l'acte de naissance en langue d'origine et sa traduction en français par un traducteur assermenté ;
- □ Certificat de coutume et sa traduction le cas échéant (à demander au Consulat) ;
- □ Un certificat de célibat et sa traduction le cas échéant (à demander au Consulat).